



## AVIS PUBLIC

### RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

#### AVIS DE MOTION

**AVIS** est par les présentes donné, conformément à l'article 146 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec*, qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue **le mardi 1<sup>er</sup> octobre 2019 à 19 h 30**, à la salle Multifonctionnelle située au 500, montée de l'Église à L'Île-Bizard, il sera donné un avis de motion en vue d'adopter un règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2020. Règlement numéro CA28 0062.

**DONNÉ à Montréal,  
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève,  
ce dix-huitième jour du mois de septembre deux mille dix-neuf.**

La secrétaire d'arrondissement substitut  
Edwige Noza

---

#### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, secrétaire d'arrondissement substitut, certifie que l'avis ci-dessus a été publié sur le site internet de l'arrondissement le dix-huitième jour du mois de septembre deux mille dix-neuf et qu'une copie a été affichée à la mairie d'arrondissement le dix-huitième jour du mois de septembre deux mille dix-neuf.

**EN FOI DE QUOI,** je donne ce certificat ce dix-huitième jour du mois de septembre deux mille dix-neuf. .

---

Edwige Noza  
Secrétaire d'arrondissement substitut